



# Tapageur

Bulletin d'information sur la lutte contre le bruit environnemental et en milieu de travail, et leurs effets à la santé

10 mai 2005

Volume 3, Numéro 2

*Les personnes insignifiantes aiment que leurs actes soient bruyants.*

Lao She  
Extrait de *Quatre générations sous un même toit*,  
Éditions Mercure de France, 1996.



## Mot de la rédaction

Ce numéro contient la **2<sup>e</sup> partie** consacrée à la journée thématique bruit des 8<sup>es</sup> Journées annuelles de santé (JASP). Mais avant de parler des JASP, la Journée internationale de lutte au bruit a retenu notre attention.

**Bonne lecture!**

**Les Tapageurs de la rédaction**

### SOMMAIRE

La 10<sup>e</sup> Journée internationale de lutte contre le bruit a été célébrée le 20 avril..... 1

#### Les JASP- Résumé 2<sup>e</sup> partie (fin)

Le développement de valeurs guides pour le bruit environnemental par l'OMS Comment prendre en compte la dimension de santé publique ..... 2

L'intérêt de la population à l'égard d'une politique nationale sur le bruit aux États-Unis ..... 3

La lutte contre le bruit et l'évaluation de ses effets à Santé Canada ..... 4

Table ronde sur le bruit ou ... Première esquisse québécoise du problème et de ses solutions..... 4

**Bruit et fardeau de la maladie** ..... 6

#### Solutions

Un fabricant de portes et fenêtres coupe dans le bruit ..... 8

#### Saviez-vous que?

« Gaz Métro indemnise pour le bruit » ..... 8

### Lu, écouté pour vous

Des pompes non bruyantes? ..... 8

Chasse aux silencieux modifiés ..... 9

Surveillance du bruit en milieu de travail.. 9

Danger mortel chez les signaleurs..... 9

### Réglementation

Demande de recours collectif contre une usine d'équarrissage..... 10

Gare de triage Joffre à Charny : Citoyens(s) tenus(s) au silence ..... 11

On y a parlé de bruit / On y parlera de bruit ..... 11

Les suites du jugement Langlois- Le MTQ lance une consultation publique sur les VHR..... 11

**Publicité à signaler**..... 12

## La 10e Journée internationale de lutte contre le bruit a été célébrée le 20 avril



Cette journée a pourtant été tranquille **au Québec**. À notre connaissance, aucun organisme n'a réalisé d'activité spécifique lors de cette journée.

À titre indicatif, rappelons qu'**au Canada**, en 2003, la ville de Toronto avait déjà proclamé le 30 avril, journée de lutte contre le bruit, appuyant alors les efforts de sensibilisation de la Fondation canadienne de l'ouïe.

**Source :** [http://www.city.toronto.on.ca/proclamations/2003/proclamation\\_noiseawarenessday2003.htm](http://www.city.toronto.on.ca/proclamations/2003/proclamation_noiseawarenessday2003.htm)

Du côté des **États-Unis**, une minute de silence, de 14h15 à 14h16, a été suggérée comme activité.

**Source :** <http://www.lhh.org/noise/>

Du côté **européen**, les Allemands, plus réalistement, ont quant à eux suggéré 15 secondes de silence. **Source :** <http://www.tag-gegen-laerm.de/>. Il faut



<http://ew2005.osha.eu.int/>



<http://www.audition-infos.org/>

aussi mentionner que l'Agence européenne de la sécurité et de la santé au travail a profité de cette journée pour annoncer la tenue d'une semaine en octobre prochain qui aura pour thème « **Halte au bruit!** ». Lancé en grandes pompes, cet événement a déjà donné lieu à des publications fort intéressantes depuis la mi-avril :

#### **Introduction à la question du bruit au travail :**

[http://agency.osha.eu.int/publications/factsheets/56/fr/Fact56\\_FR.pdf](http://agency.osha.eu.int/publications/factsheets/56/fr/Fact56_FR.pdf)

#### **Les conséquences du bruit au travail :**

[http://agency.osha.eu.int/publications/factsheets/57/fr/Fact57\\_FR.pdf](http://agency.osha.eu.int/publications/factsheets/57/fr/Fact57_FR.pdf)

#### **Réduction et contrôle du bruit :**

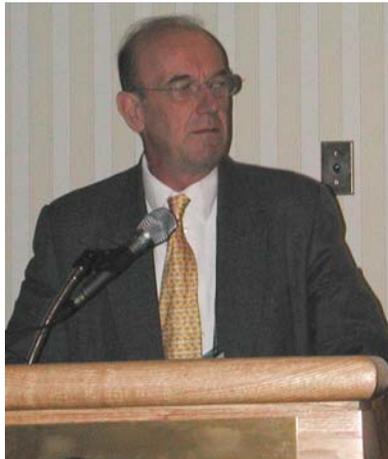
[http://agency.osha.eu.int/publications/factsheets/58/fr/Fact58\\_FR.pdf](http://agency.osha.eu.int/publications/factsheets/58/fr/Fact58_FR.pdf)

Quant à la **France**, celle-ci tient annuellement sa Journée nationale sur l'audition :

<http://www.audition-infos.org/framedroite/jna/2005/doc/cpjna2005-def.pdf>

## **Les JASP 2004 – Suite et fin**

Voir également [Tapageur, vol.3, n° 1](#)  
pour la première partie du résumé des JASP



**Xavier Bonnefoy**, ingénieur sanitaire, conseiller régional, Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, chef de l'Unité bruit, habitat et santé, Centre européen pour l'Environnement et la Santé, bureau de Bonn.

### **Le développement des valeurs guide pour le bruit environnemental par l'OMS : comment prendre en compte la dimension de santé publique**

En après-midi du 1<sup>er</sup> décembre dernier, Xavier Bonnefoy de l'OMS, a entretenu les participants des origines, du contenu, des objectifs ainsi que des actions de certains pays au regard de la Politique européenne pour le bruit, sous forme d'une directive développée à partir du livre vert de 1996. (La directive peut être consultée à partir de [Tapageur, février 2004, vol. 2, n° 1](#), pages 1 à 6). Dans son livre vert, la Commission

européenne désigne le bruit dans l'environnement comme l'un des principaux problèmes environnementaux en Europe. Une première estimation révèle que quelques 120 millions de personnes sont exposées à plus de 55 dB. Les objectifs de la directive visent : la cartographie du bruit environnemental, l'information et participation du public, la réalisation de plans d'action sur la base des cartes (prévenir, réduire, préserver zones de tranquillité), la base pour développer et compléter un ensemble de mesures communautaires concernant le bruit environnemental.

Il s'agit, pour Xavier Bonnefoy, du premier document législatif qui situe clairement le bruit parmi les problèmes environnementaux et de santé. La directive permettra une harmonisation au niveau international des mesures d'exposition et des méthodes pour estimer le nombre de personnes exposées. Elle pourra servir de base pour des politiques plus précises et de déclencheur

pour d'autres recherches européennes notamment sur la relation dose-effet sur la gêne et le sommeil ainsi que pour évaluer les aspects socio-économiques des effets du bruit et les coûts associés aux problèmes de santé.

Cependant, la portée de la directive est limitée, car les effets sur la santé y sont ignorés : il n'y a pas de valeurs limites et elle n'est pas facilement applicable.

D'autres législations existent en Europe pour des situations particulières. Des exemples de législations découlant de la directive ont été présentés, notamment l'adoption par la Suisse d'une législation limitant les vols d'avions entre 22h et 6h avec une interdiction entre minuit et 5h du matin, et incluant l'adoption de valeurs limites d'exposition pour le jour et la nuit. De son côté, la France a adopté une législation limitant l'exposition à la musique amplifiée (discothèque, concerts, festivals, etc.) à 105 dBA comme niveau moyen et à 120 dBA comme niveau de crête.

#### Liens à consulter :

Présentation aux JASP :

<http://www.inspq.gc.ca/jasp/archives/pdf/2004/20041201/01Bruit/JASP2004-Bonnefoy-AtPolitiqueEuropeenne.pdf>

Résumés français de la Directive de l'OMS relative au bruit dans l'environnement :

<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs258/fr/>

<http://www.who.int/docstore/peh/noise/bruit.htm>

Document complet (en anglais):

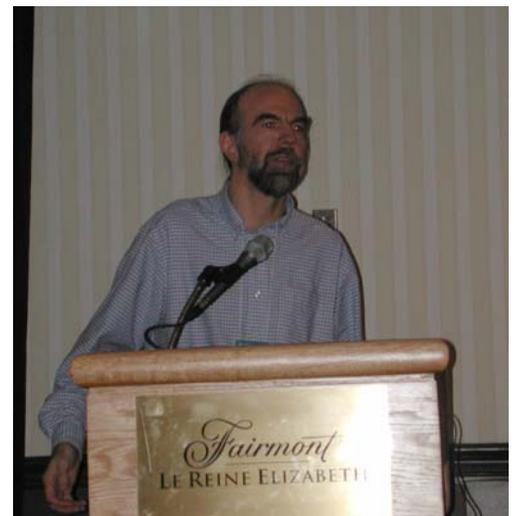
<http://whqlibdoc.who.int/hq/1999/a68672.pdf>

## L'intérêt de la population à l'égard d'une politique nationale sur le bruit aux États-Unis

Leslie Blomberg, directeur de l'organisme *Noise Pollution Clearinghouse*, a entretenu l'auditoire de la situation étasunienne telle qu'il la voyait. Il a d'abord tracé un portrait historique du paysage sonore rappelant, en citant la Bible et l'époque de Jules César, que les problèmes de bruit ne dataient pas d'hier. Tout en soulignant que le vingtième siècle s'est avéré de plus

en plus bruyant principalement avec l'arrivée et l'utilisation massive de véhicules motorisés, il a pris le soin de faire ressortir que les nouveaux bruits des 30 dernières années constituaient, à ses oreilles, un grand pas supplémentaire dans la **contamination des paysages sonores en Amérique du Nord**.

Il a rappelé l'arrivée des freins moteur, des souffleurs à feuilles, des bateaux cigares, des motomarines, des « silencieux » modifiés, des avions commerciaux supersoniques, des camions vacuum pour nettoyer les rues, des alarmes résidentielles, des carillons d'église pré-enregistrés, etc.



**Leslie D. Blomberg**, Directeur exécutif de *Noise Pollution Clearinghouse* au Vermont, États-Unis

**Le bruit a augmenté de 10 décibels par décade au cours des 3 dernières décades...**

Il a fait comprendre à l'auditoire que les **paysages sonores paisibles** se font de plus en plus rares et inaccessibles, tant géographiquement qu'économiquement. En effet, il ne suffit plus de se trouver un petit coin à la campagne pour se plonger dans la quiétude car désormais, les urbains exportent leurs bruits portatifs vers la campagne. **Il considère que la population étasunienne est mûre pour que le pays se dote d'une politique nationale en matière de bruit.**

**Liens à consulter :**

**Noise Pollution Clearinghouse :** <http://www.nonoise.org>

**Présentation de Leslie D. Blomberg aux JASP :**

<http://www.inspq.qc.ca/jasp/archives/pdf/2004/20041201/01Bruit/JASP2004-Bloomberg-USA.pdf>

## **La lutte contre le bruit et l'évaluation de ses effets à Santé Canada**

Stephen Bly a présenté le rôle de Santé Canada en matière de prévention et de contrôle du bruit. Sa présentation portait sur le développement de normes pour l'importation et la mise en marché de produits bruyants. Il a parlé de la norme volontaire CSA Z107.58-02 sur la déclaration d'émission sonore pour la machinerie et de ses limites puisque d'application volontaire. À la défense de la norme volontaire, M. Bly mentionnait qu'elle peut par exemple servir de valeur guide pour les hygiénistes industriels lors de conseils d'achat de machinerie.

À titre d'exemple, Stephen Bly a souligné l'existence de la loi sur les produits dangereux qui défend la mise en marché de jouets qui émettent plus de 100 dB. Santé Canada voit aussi au contrôle du bruit dans les milieux de travail relevant de la compétence fédérale ainsi qu'aux différents aspects reliés au bruit dans le cadre du processus fédéral d'évaluation des impacts environnementaux. À cet égard, il a traité de la pertinence de développer de nouveaux critères, tant qualitatifs que quantitatifs, sur le bruit. En complément, il a rappelé les besoins de recherche auxquels Santé Canada peut collaborer ainsi que le rôle qu'il peut assumer en matière d'information du public.

**Présentation de Stephen Bly aux JASP :**

<http://www.inspq.qc.ca/jasp/archives/pdf/2004/20041201/01Bruit/JASP2004-Bly-HealthCanada.pdf>



**Stephen Bly**, chef, Division de l'acoustique, Bureau de la protection contre les rayonnements des produits cliniques et de consommation, Santé Canada

## **Table ronde sur le bruit ou ...**

### **Première esquisse québécoise du problème et de ses solutions**

Animée par André Delisle, président de *Transfert Environnement*, cette table ronde a permis d'avoir le point de vue de différents acteurs sociaux sur le bruit (patronat, syndicat, transport, environnement, éducation; le représentant du monde municipal n'ayant pu être présent).

« La norme est désuète et la promotion de la protection personnelle est un fiasco »  
**Andrée Bouchard**

« On est inhibé à l'égard du bruit... on ne l'entend plus! »  
**Germain Gaudreault**



<http://www.inspq.qc.ca/jasp/archives/pdf/2004/20041201/01Bruit/JASP2004-Dessureault-GestionBruit.pdf>

Deux axes principaux de questionnement ont donc été soumis aux panélistes:

- d'une part, les enjeux actuels, les façons d'intervenir ainsi que le bruit comme problème de santé publique;
- et d'autre part, les pistes de solutions, la collaboration entre organismes, la faisabilité d'une politique cadre de lutte contre le bruit au Québec, etc.

On y a appris que le ministère de l'**Éducation** (MEQ) s'est intéressé au bruit dans les gymnases et piscines, il y a environ 20 ans, en produisant des guides. Depuis, selon le représentant du MEQ, Daniel Chagnon, la gestion des immeubles a été décentralisée aux commissions scolaires de sorte que le ministère n'a plus la capacité d'imposer des normes. Le bruit occupe peut-être une place localement, mais ce n'est pas une priorité ministérielle actuellement compte tenu des autres besoins, notamment la rénovation des écoles.

En milieu de **travail**, Andrée Bouchard, de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et membre du comité patronal-syndical sur la réduction du bruit dans les scieries, croit que la norme actuelle quant à l'exposition des travailleurs au bruit est désuète et que les équipements de protection personnels sont un fiasco. On devrait travailler à outiller davantage les syndicats pour mieux lutter contre le bruit. Il reste beaucoup de sensibilisation à faire. De plus, Andrée Bouchard a rappelé que réduire le bruit ne coûte pas toujours très cher, contrairement à certaines croyances. De son côté, le représentant patronal et membre du même comité, Germain Gaudreault, a d'abord souligné qu'il existe une « inhibition » à l'égard du bruit, qu'on ne le perçoit plus malgré sa présence. Il a aussi mentionné qu'il y a des solutions très prometteuses pour réduire le bruit. Mais s'il y a des projets concluants, il y en a aussi qui sont très décevants. Il croit qu'il faut mettre les énergies sur la conception, car on ne pourra tout régler sur les équipements existants. En conséquence, les programmes de formation notamment ceux des futurs concepteurs de machinerie doivent être améliorés. Les employeurs doivent davantage être intéressés à ce problème, par exemple pour les services d'achat des entreprises pour qu'ils intègrent cette préoccupation.



Les participants à la « table ronde », de gauche à droite, l'animateur **André Delisle** président de *Transfert environnement*; **Mario Dessureault**, ingénieur, ministère de l'Environnement du Québec; **Germain Gaudreault**, directeur des ressources humaines, Conseil de l'industrie forestière du Québec; **Daniel Chagnon**, architecte, ministère de l'Éducation; **Andrée Bouchard**, représentante du syndicat CSN au conseil d'administration de la CSST et **Line Gamache**, ingénieure au ministère des Transports, Direction de l'Île de Montréal.

Pour sa part, Mario Dessureault du ministère de l'**Environnement** du Québec (MENV) a rappelé un des principaux rôles de ce ministère à l'égard du bruit, soit de le surveiller et de le contrôler sur la base de l'article 95 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Un autre rôle important est l'implication du MENV dans les études d'avant-projet. Voir notamment :

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q\\_2/Q2.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2.html)

De son côté, le ministère des **Transports** du Québec (MTQ) s'est doté d'une politique à l'égard du bruit depuis 1998 pour les routes existantes ainsi que pour celles qui sont projetées et pour gérer le bruit émis par les chantiers que



[http://www.mtg.gouv.qc.ca/fr/publications/ministere/envi/ronnement/politique\\_bruit.pdf](http://www.mtg.gouv.qc.ca/fr/publications/ministere/envi/ronnement/politique_bruit.pdf)

ce ministère initie. D'ailleurs, la réduction du bruit à sa source est à la base du travail du MTQ en ce domaine. La représentante, Line Gamache a signalé la plus grande performance des équipements de construction européens quant à la réduction du bruit, équipements pas ou peu disponibles ici. Entre autres, la politique du MTQ a donné lieu à l'utilisation de procédés très différents et moins bruyants de ceux antérieurement utilisés.

### **Points de vue sur une politique publique québécoise pour lutter contre le bruit**

La tranquillité en milieu scolaire est certes nécessaire selon le représentant du MEQ. Mais, dans la situation actuelle, une politique publique ne semble pas souhaitée car elle irait dans un sens différent des décisions ayant mené à la décentralisation vers les commissions scolaires. L'ouverture sur la lutte au bruit en milieu scolaire serait sans doute plus grande si des budgets supplémentaires étaient disponibles.

La représentante syndicale a souhaité une politique gouvernementale globale touchant le bruit en milieu de travail et communautaire, notamment pour éviter de travailler en silo. Une telle politique forcerait à une convergence plus efficace et renforcerait les actions locales qui, à elles seules, ont des limites certaines.

Le représentant patronal qui est d'accord pour une lutte contre le bruit, préconise une approche non coercitive à l'égard du bruit dans les entreprises, car la lutte au bruit se fera sur du long terme.

La représentante du MTQ s'est dite favorable à une politique afin de clarifier les zones de conflit avec d'autres ministères ou organismes, d'harmoniser les seuils d'intervention et de rendre ces interventions plus efficaces.

Le représentant du MENV a parlé de la souplesse et de la nécessité d'une éventuelle politique pour couvrir les deux domaines que sont le travail et l'environnement.

Les intervenants dans la salle ont été partagés quant au souhait d'une politique publique de lutte contre le bruit intégrant les aspects travail et environnement quoiqu'on ait observé un penchant vers une telle intégration. Il reste à vérifier s'il y a, à la fois, une volonté de procéder et si les conditions sont réunies pour que cela puisse se faire. Pour d'autres, il fallait mieux faire connaître les solutions (ex. guide bruit pour les gymnases) et commencer par faire appliquer la norme actuelle dans les milieux de travail. Le débat reste donc ouvert!

#### **FIN DU RÉSUMÉ DES JASP**

**Rappel :** Le Directeur national de santé publique a procédé, à la fin de la journée du 1<sup>er</sup> décembre, à l'annonce d'une étude de pertinence quant au développement d'une politique publique québécoise de lutte au bruit. **Voir [Tapageur, vol. 3, n° 1, page 2.](#)**

## **Bruit et fardeau de la maladie**

Le 2 décembre 2004, au lendemain de la journée thématique sur le bruit, avait lieu une rencontre exploratoire à la demande de M. Xavier Bonnefoy de l'OMS-Europe, sur leur projet de réaliser une mesure du fardeau de la maladie causée par le bruit dans le monde.

Cette journée, regroupant des personnes de Santé Canada (Stephen Bly et David Michaud), de Statistique Canada (Jean-Marie Berthelot), de l'Université d'Ottawa (Chantal Laroche), de l'Institut national de santé publique du Québec

**Une rencontre qui a permis d'établir des liens entre l'OMS et différents acteurs qui s'occupent de bruit au Québec et au Canada, afin de jeter une base de collaboration.**

-INSPQ (Maurice Poulin et Pierre Deshaies), a permis d'échanger sur l'état de situation du projet, la faisabilité de sa réalisation et les collaborations possibles entre différents acteurs du Québec, du Canada et l'OMS. Parmi les avenues de coopération qui ont été explorées, il y a, en plus de l'évaluation du fardeau de maladies liées au bruit, les valeurs guide pour l'exposition au bruit la nuit et les acouphènes.

### **Le fardeau du bruit**

Ce concept de « fardeau de la maladie », développé dans les années 1990 à partir des travaux de Murray et Lopez, permet de donner un portrait de l'état de santé d'une population non seulement en termes de longévité, mais aussi en termes de santé pendant la vie, notamment à partir d'un indicateur global unique de santé qui intègre la mortalité prématurée ainsi que la durée et la sévérité des incapacités causées par un problème de santé ou par les problèmes générés par un facteur de risque. Il est en quelque sorte l'image en miroir de l'espérance de vie en bonne santé. Mesuré le plus souvent en années de vie corrigées pour l'incapacité (AVCI ou, en anglais, DALY : *disability adjusted life years*), cet indicateur permet des comparaisons sur l'importance relative des divers problèmes de santé ou facteurs de risque en chiffrant leur part attribuable du fardeau global de la maladie. Ce concept permet donc l'estimation méthodique de la charge morbide et traumatique imputable aux divers risques et maladies.

Quant aux discussions, elles ont porté sur un projet de document visant à évaluer le fardeau des maladies liées au bruit environnemental. Il est prévu que l'INSPQ et Santé Canada fassent connaître à l'OMS leur collaboration concrète.



**Xavier Bonnefoy** (OMS) et **Jean-Marie Berthelot** (Statistique Canada) lors de la rencontre de travail sur le fardeau de la maladie causée par le bruit.

### **Valeurs guide pour le bruit la nuit**

Pour les valeurs guide, l'INSPQ et Santé Canada verront à fournir des commentaires sur le document de travail des groupes d'experts de l'OMS. Par ailleurs, Santé Canada pourrait étudier la possibilité d'intégrer la problématique des acouphènes dans une enquête nationale en préparation.

#### **Pour en connaître davantage :**

##### **Concept de fardeau de maladies :**

Murray CJL, Lopez AD. Evidence-based health policy-lessons from the Global Burden of Disease Study. **Science**.1996; 274:740-743.

Rapport OMS 2002 : <http://www.who.int/whr/2002/fr/index.html>)

Sur le projet global de l'OMS sur le fardeau (« **burden of disease project** ») :

<http://www3.who.int/whosis/menu.cfm?path=evidence,burden&language=english>

Sur le bruit :

[http://www.euro.who.int/noise/activities/20021203\\_3?language=french](http://www.euro.who.int/noise/activities/20021203_3?language=french)

## Un fabricant de portes et fenêtres coupe dans le bruit

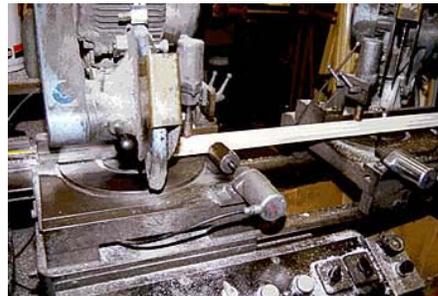
Une entreprise australienne a mis en place diverses mesures de réduction du bruit. Cette entreprise est spécialisée dans la fabrication de portes en aluminium ou en bois, de fenêtres, de garde-robes encastrés, de verre de sécurité, etc.

Les éléments auxquels elle s'est attaquée sont les suivants :

- Lame de scie plus mince pour couper les extrusions pour les fenêtres : **baisse de 103 à 96 dBA**;
- Système de retenue de l'extrudé lors de la coupe : **baisse de 98 à 96 dBA**;
- Dépoussiéreur : changement de moteur, montage du moteur sur coussins amortissants en caoutchouc, remplacement des roulements (*bearings*) du ventilateur, resserrement de pièces, peinture des murs extérieurs de la trémie et des conduits de ventilation avec revêtement assourdissant : **baisse de 18 dBA**;
- Installation d'un bureau vitré dans l'usine : **baisse de 24 dBA**.

Pour plus d'informations :

<http://www.safetyline.wa.gov.au/pagebin/pg000161.htm>



## « Gaz Métro indemnise pour le bruit »

Par suite d'une explosion qui a détruit plusieurs maisons et des commerces dans la région de Trois-Rivières, secteur Pointe-du-Lac, *Gaz Métro* a dû réaliser des travaux 24 h sur 24. Lors d'une rencontre publique, *Gaz Métro* a pris conscience que le bruit des équipements impliqués dans les travaux occasionnait une nuisance importante pour le voisinage. En reconnaissance des torts qu'elle causait à une partie des résidents du secteur touché, *Gaz Métro* leur a versé rétrospectivement **100 \$ par jour** et ce, pour couvrir toute la période des travaux à compter du lendemain du sinistre.

**Source :** P. Bernier-Robidas. *Un recours collectif contre la ville de Trois-Rivières. Le Journal de Trois-Rivières*. Samedi 29 janvier 2005, p. 3.

## Des pompes non bruyantes?

C'est ce que rapporte le promoteur du projet de port méthanier à Gros-Cacouna, près de Rivière-du-Loup. À part le bruit associé aux travaux de construction d'une durée prévue de 3 ans, il semble que, pour la population,

### Gaz Métro indemnise pour le bruit

Quatre immeubles, incluant 10 logement, autour de la zone touchée, seront indemnisés par Gaz Métro pour l'inconvénient du bruit relié aux travaux qui s'effectuent 24 h sur 24.

La porte-parole de Gaz Métro, Stéphanie Trudeau, a mentionné au *Journal* que l'entreprise s'est engagée à déposer 100 \$ par jour à certains résidents du secteur touché de Pointe-du-Lac.

« À la suite de la rencontre publique qui a été organisée, nous avons réalisé que le bruit causé par notre équipement était effectivement incommodant pour le voisinage. L'idée nous était déjà venue avant que la Ville de Trois-Rivières agisse comme intermédiaire », a déclaré Mme Trudeau.

« Le montant sera rétroactif à partir du 15 janvier dernier, soit au lendemain du sinistre, et se prolongera jusqu'à ce que nous quittions les lieux », a-t-elle ajoutée.

En raison de la progression des travaux sur la rue Notre-Dame, cette dernière a calculé qu'il s'agissait d'une question de quelques semaines, et non de mois, sans vouloir se prononcer davantage.

**On ne l'entendra pas tellement...!**



**Fausse sécurité des alarmes**



Source : [www.apsam.com](http://www.apsam.com)

**Plus de sensibilisation et une réévaluation du moyen**

selon Andrew Pelletier porte-parole du projet, « *Le bruit ne sera pas plus élevé qu'une pompe, et on ne l'entendra pas tellement, vu que le terminal est loin de la population.[...]* ».

**Source :** C. Thériault. *Projet méthanier à Gros-Cacouna. Le port ne fera pas plus de bruit qu'une pompe, soutient le promoteur.* **Le Soleil.** Jeudi 27 janvier 2005, p. A-11.

## Chasse aux silencieux modifiés

À l'automne 2004, les policiers de Rivière-du-Loup ont assuré une surveillance serrée des automobiles équipées de silencieux modifiés.

**Source :** *Opération Turbo.* **Le Saint-Laurent-Portage,** Dimanche le 12 septembre 2004.

## Surveillance du bruit en milieu de travail

Dans le but d'évaluer une stratégie de surveillance du bruit en milieu de travail, une étude a été réalisée au Danemark. Celle-ci a été réalisée auprès d'un échantillon au hasard d'établissements identifiés dans un registre groupant 840 établissements dans 10 secteurs à hauts risques du plus grand comté de ce pays. Le bruit a été mesuré par dosimétrie dans chaque industrie échantillonnée, soit chez 830 travailleurs de 91 établissements (67 % des 136 établissements éligibles). D'ailleurs, les auteurs indiquent que des efforts importants ont été accordés pour atteindre ce taux de participation.

Ils ont finalement constaté que le bruit demeure un risque élevé dans ces établissements à hauts risques. Le  $L_{aeq}$  moyen de 83,7 dBA leur est apparu élevé sur la base d'une comparaison avec les  $L_{aeq}$  moyens des résidents et de travailleurs de bureaux. D'ailleurs, 50 % des travailleurs étaient exposés à plus de 85 dBA et 20 % à plus de 90 dBA dans plusieurs industries. Les auteurs estiment qu'une surveillance continue de l'exposition au moyen de la dosimétrie sur un quart complet de travail peut aider aux mesures préventives. Par contre, ces bénéfices ne sembleraient atteints qu'au moyen d'une participation obligatoire à une telle surveillance.

**Source :** S. Kock, T. Andersen, H.A. Kolstad, B. Kofoed-Nielsen, F. Wiesler, and J. Pbonde. *Surveillance of noise exposure in the Danish workplace: a baseline survey.* **Occup Environ Med,** 2004 (61) : 838-843.  
<http://oem.bmjournals.com/cgi/content/abstract/61/10/838?etoc>

## Danger mortel chez les signaleurs

Dans deux enquêtes d'accidents survenus en 2002 et 2003, la CSST a mis en évidence que **les alarmes de recul tuent** encore, particulièrement lors de travaux bruyants. Les deux accidents sont survenus dans la région du Bas Saint-Laurent : l'un en novembre 2002 au moment de travaux routiers à Lac-des-Aigles et l'autre, en février 2003, lors de travaux de déneigement dans la Ville d'Amqui. Dans les 2 cas, les travailleurs ont été tués par des véhicules faisant marche arrière. Le bruit ambiant empêchait les signaleurs d'entendre le camion reculer.

La CSST a émis diverses recommandations par suite des ces deux événements malheureux. D'abord, les entrepreneurs de travaux routiers, les employeurs en travaux de déneigement ainsi que les conducteurs de camion doivent être **davantage sensibilisés** aux mesures de prévention à appliquer lors des manœuvres de recul. Puis, **la CSST a recommandé que l'utilisation des alarmes de recul comme mesure de prévention soit réévaluée en les comparant aux autres moyens technologiques pouvant être mis en application lors de manoeuvres de recul de camion.**

Par ailleurs, « Le coroner Jean-François Dorval a [...] formulé sept recommandations, dont l'installation d'un détecteur de proximité sur les camions et l'achat par la Ville d'Amqui d'un système de communication pour chaque membre de son équipement de déneigement. »

**Source :** Accident mortel à Amqui en février 2003. Le signaleur ne pouvait entendre le camion. **Le Journal de Québec**. 25 août 2004, p. 20.

### **Avance-recule...sur les avertisseurs**

Mais les avertisseurs de recul ne font pas nécessairement consensus. Dans un autre cas impliquant un piéton écrasé par un véhicule lourd en marche arrière dans un stationnement d'un supermarché de Trois-Rivières en mai 2003, le coroner Raynald Gauthier recommandait l'installation de tels avertisseurs sur tous les camions commerciaux. En effet, les avertisseurs de recul ne sont obligatoires que sur les chantiers de construction. Pour le coroner Gauthier, c'est la solution la plus efficace et la moins coûteuse, soit environ 100\$. Par contre, le ministère des Transports du Québec, à qui a été adressée cette recommandation, estime que cette mesure comporte des inconvénients et qu'elle risque d'être inefficace dans plusieurs situations. D'autres moyens sont plutôt envisagés tels un mécanisme pour aviser les personnes qu'un véhicule recule ou un système de détection des obstacles (caméra, infrarouge). Le ministère des Transports analysera la situation avec la Table de concertation sur la sécurité des véhicules lourds. Finalement, pour le coroner Gauthier cela est apparu comme « des promesses de délai, d'oubli et de mesures dilatoires ».



*« Si on attend tout le temps, pas mal de gens risquent d'être écrasés »*  
— Raynald Gauthier

**Source :** M.-E. Fontaine. *Avertisseurs de recul sur les camions. Le ministère des Transports dit non.* **Le Nouvelliste**, 2 septembre 2004, p. 5.

Finalement, l'**IRSST** viendrait de terminer une étude sur les dispositifs de détection de personnes lors des manœuvres de recul des véhicules dans les chantiers de construction.

**Source :** [http://www.irsst.qc.ca/fr/projet\\_3389.html](http://www.irsst.qc.ca/fr/projet_3389.html)

### **Pour consulter les rapports d'enquête :**

#### **Lac-des-Aigles :**

Rapport : <http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003436.pdf>

Et son annexe : <http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ad003436.pdf>

#### **Amqui :**

Rapport : <http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003428.pdf>

Et son annexe : <http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ad003428.pdf>

**Voir également, l'avis de danger** préparé sur le sujet par l'Association sectorielle paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales (APSAM) : <http://www.apsam.com/manchette.php?noman=85&bull=54>

## **Demande de recours collectif contre une usine d'équarrissage**

Pour obliger une compagnie à cesser ses activités tant qu'elle n'aura pas enrayé les problèmes d'odeurs et de **bruit**, un citoyen de Rivière-des-Prairies s'est adressé en octobre à la Cour supérieure pour obtenir la permission d'intenter un recours collectif contre une usine d'équarrissage de *Lomex*. Plus de 1 000 plaintes seraient adressées chaque année à la Ville de Montréal concernant les activités de cette usine. Il semble que le problème du bruit ait augmenté depuis 2001, soit depuis que des canons à bruit pour éloigner les goélands ont été installés. Les citoyens pensent à réclamer une somme

À Charny, c'est la nuit que le bruit nuit!

Pour faire le « pont » avec les JASP

d'argent à titre de compensation pour les préjudices subis.

**Source :** C. Desjardins. *Demande de recours collectif contre Lomex*. **La Presse**. Samedi 23 octobre 2004.

## Gare de triage Joffre à Charny

### Citoyen(s) tenu(s) au silence

Le 1<sup>er</sup> mars dernier, la Cour supérieure du Québec a rejeté la demande de recours collectif déposée par un citoyen de Charny (Lévis) en novembre 2002. La démarche de ce citoyen visait notamment à indemniser une partie des résidents de cet arrondissement au regard des bruits générés par les activités du Canadien national (CN) dans la cour de triage Joffre ainsi qu'à obtenir une ordonnance en injonction pour que les activités du CN limitent tout inconvénient anormal de voisinage.

**Pour consulter le jugement :**

<http://www.jugements.qc.ca/php/decision.php?liste=8184672&doc=4542065448521600>

### On y a parlé de bruit

À Avignon, lors des 4<sup>es</sup> Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore tenue du 18 au 20 janvier 2005.

**Pour accéder à toutes les présentations :**

<http://www.infobruit.org/assises/cptrendu.htm>



### On y parlera du bruit

À Périgueux (France), les 26 et 27 mai 2005.

**Premières rencontres nationales de la gestion**

**de l'environnement sonore dans les sites touristiques et de loisirs.**

Cette rencontre vise à fournir aux élus et techniciens des outils pour faciliter la gestion de cette problématique de même qu'à échanger sur les difficultés et les moyens de **faire cohabiter tourisme et tranquillité**. Parmi les domaines concernés : animations commerciales, terrasses, fêtes foraines, musique amplifiée (cafés, restaurants, disco, campings, ...), hôtellerie et acoustique, etc. Pour la gestion concrète des conflits, l'exemple québécois de la **motoneige** sera abordé lors de cette rencontre.

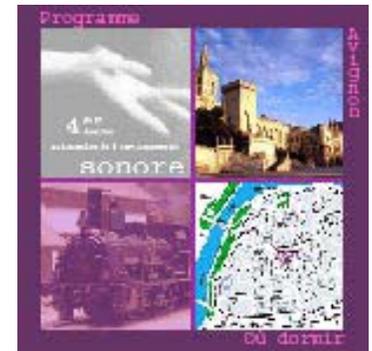
**Source :**

<http://www.infobruit.org/FR/info/Actualites/de/la/gestion/des/nuisances/sonores/1136/12>

## Les suites du jugement Langlois

### Le MTQ lance une consultation publique sur les VHR

La consultation publique sur les véhicules hors route (motoneige, VTT) se déroulera dans les diverses régions du Québec à partir du 13 mai prochain (La Tuque) jusqu'au 30 juin (Laval). Les particuliers et les groupes peuvent présenter un mémoire ou leurs commentaires sur l'utilisation de ces véhicules afin de proposer des pistes de solutions. Les modalités sont précisées sur le site Internet du ministère des Transports du Québec (MTQ).



**Responsable de  
la rédaction :**  
**Richard Martin**

**Assistants à la  
rédaction:**  
**Pierre Lainesse**  
**Pierre Deshaies**

**Collaborateurs :**  
**Brigitte Pelchat**  
**Pauline Fortier**  
**Geneviève Baril-Gingras**  
**Serge André Girard**  
**François Tanguay**  
**Jean-Pierre Vigneault**

Direction de santé publique  
Agence de développement  
de réseaux locaux de  
services de santé et de  
services sociaux de  
Chaudière-Appalaches  
100, rue Monseigneur-  
Bourget, bureau 400  
Lévis (Québec) G6V 2Y9

Téléphone:  
(418) 833-4864 poste 505

Télécopieur:  
(418) 835-6006

Abonnement gratuit et  
correspondance :

Courriel (Internet):  
tapageur@ssss.gouv.qc.ca

LotusNotes (intranet):  
12 DSPLevis Tapageur

Site Internet :  
<http://www.santeautravail.qc.ca/tapageur>

ISSN 1705-5830  
**Dépôt légal Bibliothèque  
nationale du Canada,  
2005**  
**Bibliothèque nationale du  
Québec**

Les divers problèmes traités lors de cette consultation sont présentés dans le document de réflexion, accessible sur le site de ce ministère. Ce document se veut une base de discussion en vue de la consultation publique.

Pour sa part, la **santé publique** est préoccupée autant par les impacts sur la santé des utilisateurs que celle des riverains. En plus des risques d'accidents, **le bruit** et le gaz d'échappement sont les principaux éléments mis en cause. La consultation portera notamment sur les moyens pour améliorer la santé et la qualité de vie des utilisateurs et riverains.

**NDLR :** Pour accéder au jugement Langlois, voir le précédent numéro de [Tapageur, vol. 3, n° 1, p. 11.](#)

## Publicité à signaler

Il s'agit de la publicité du pain « *Vitalité* » de la boulangerie *Gadoua* où l'on voit une humoriste québécoise hésiter entre son balai à feuilles et son aspirateur à feuilles doté d'un moteur 2 temps et déjà préinstallé sur son dos. Visant à promouvoir son produit dans un contexte de bonne alimentation et d'activité physique, son choix se porte sur le balai. Ce choix a aussi comme conséquence de mieux protéger son audition et également d'éviter une grande nuisance à son voisinage. Cela avait-il été visé par les publicitaires? Pour visionner cette publicité, consultez l'adresse Internet ci-dessus.

D'ailleurs les aspirateurs à feuilles (*leaf blowers*) sont déjà bannis dans la partie ouest de Vancouver. À Toronto, le bureau de santé de la ville a réalisé un rapport sur la question « *Leaf blowers and other lawn/Garden Equipment : Noise, Air Pollution and Legislation* ». On a établi que ces équipements contribuaient au bruit environnemental, étaient une nuisance pour les citoyens et causaient des pertes d'audition chez les utilisateurs. Par exemple, l'utilisation d'un tel équipement les soumettait à des expositions variant entre 88,6 et 106 dBA. On mentionne également que moins de 10% des utilisateurs commerciaux employaient une protection auditive personnelle.

### Sources :

[http://vancouver.cbc.ca/regional/servlet/View?filename=bc\\_blowers20041001](http://vancouver.cbc.ca/regional/servlet/View?filename=bc_blowers20041001)

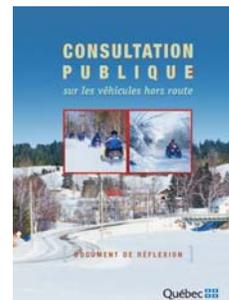
[http://www.city.toronto.on.ca/health/hphe/pdf/leaf\\_blower.pdf](http://www.city.toronto.on.ca/health/hphe/pdf/leaf_blower.pdf)

### Tapageur ... origine du nom

Le nom du bulletin évoque notamment le bruiteur d'une émission de TV d'une autre époque de la Société Radio-Canada...Mais, il se dit aussi de celui qui cherche à attirer l'attention, qui provoque des commentaires (*Lexis*, de Larousse), qui fait du tapage, du bruit, du scandale, (*Le Petit Robert*). Comme nom, on l'emploie pour parler d'un agitateur, d'un fauteur de désordre (*Lexis*, de Larousse). Quant au mot tapage, *Le Petit Robert* indique qu'il peut avoir aussi le sens de publicité. **En somme, Tapageur est celui qui fait du bruit pour la bonne cause...**

**Tapageur** est un bulletin publié uniquement en format électronique par la Direction de santé publique de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et il est disponible gratuitement. Pour recevoir une copie, il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse [tapageur@ssss.gouv.qc.ca](mailto:tapageur@ssss.gouv.qc.ca). Pour mettre fin à un abonnement, le lecteur n'a qu'à envoyer un message à la même adresse.

La mention de marques de commerce n'implique pas une recommandation ou un appui de la part de la Direction de santé publique ou de la rédaction. Les références à des sites Internet ne sont fournies que sur la base d'un service au lecteur de **Tapageur** et n'implique nullement un endossement par la Direction de santé publique ou par la rédaction. La Direction de santé publique n'est pas responsable du contenu de ces sites. Les adresses Internet incluses dans **Tapageur** étaient réputées fonctionnelles au moment de la publication.



<http://www1.mtq.gouv.qc.ca/fr/securite/vhr/consultation/index.asp>



<http://www.grenier.qc.ca/gadoua3.mov>